

**Compte Financier Unique – Exercice 2025**

Rapport soumis à l'avis préalable des instances consultatives :

☒ Non☐ Oui, lesquelles :☐ CATSIS
du XX/XX/XXXX☐ CCDSPV
du
XX/XX/XXXX☐ CT
du
XX/XX/XXXX☐ FSC
du XX/XX/XXXXAnnexe(s) : ☐ Néant ☒ Oui → Nombre : 3

- Annexe 1

- Annexe 2

- CFU 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. Sa production entièrement dématérialisée s'appuie sur un travail collaboratif et concerté entre le SDIS et le comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Conformément à la délibération n°CA-2023-29 du 29 juin 2023, suite au passage à la nomenclature M57, il a été décidé également la mise en application du Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2024 au sein du SDIS 70.

Son examen permet ainsi d'exposer les actions menées au cours de l'année et d'analyser l'évolution de la situation budgétaire et financière du SDIS tout en tenant compte de l'évolution de la charge financière.

I – La section fonctionnement**1 – Les dépenses de fonctionnement 2025**

Pour l'année 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 002 802.15 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Dépenses à caractère général - Chapitre 011	2 276 648,41 €	2 391 129,00 €	849 095,65 €	2 895 224,65 €	2 631 394,34 €	263 830,31 €	90,89%
Dépenses de personnel - Chapitre 012	11 937 367,53 €	262 181,78 €	262 181,78 €	12 781 537,26 €	12 292 221,06 €	489 316,20 €	96,17%
Autres charges de gestion courante - Chapitre 65	73 967,35 €	75 950,00 €	6 000,00 €	81 950,00 €	72 095,49 €	9 854,51 €	87,97%
Charges financières - Chapitre 66	5 575,64 €	5 182,96 €	62,00 €	5 244,96 €	5 243,60 €	1,36 €	99,97%
Charges spécifiques - Chapitre 67	0,00 €	1 000,00 €	1 847,66 €	2 847,66 €	1 847,66 €	1 000,00 €	64,88%
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Chapitre 68	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%
Virement vers la section d'investissement - Chapitre 023	0,00 €	0,00 €	100 706,98 €	100 706,98 €	0,00 €	100 706,98 €	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	14 293 558,93 €	14 994 617,74 €	1 119 187,09 €	15 869 511,51 €	15 002 802,15 €	866 709,36 €	100,05%
Opérations d'ordre - Chapitre 042	2 374 550,14 €	2 400 000,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €	2 388 847,89 €	11 152,11 €	99,54%
TOTAL DES DÉPENSES ÉCRITURES D'ORDRE	14 293 558,93 €	14 994 617,74 €	1 119 187,09 €	15 869 511,51 €	15 002 802,15 €	866 709,36 €	100,05%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 668 109,07 €	17 394 617,74 €	1 119 187,09 €	18 168 804,53 €	17 391 650,04 €	877 861,47 €	99,98%

a) Les dépenses à caractère général

Sur le total des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général représentent 2 631 394.34 € avec une réalisation à hauteur de 90.89 %.

Ces dépenses de fonctionnement intègrent l'achat d'énergie (avec entre autre 128 336.73 € pour le gaz, 182 415.33 € pour l'électricité et 388 204.68 € pour le carburant), les dépenses d'entretien et de maintenance de matériels (546 169.33 €) ainsi que les cotisations d'assurances en constante augmentation, comprenant les dommages aux biens, bris de machines et flotte de véhicules (173 396.70 €).

Sur l'exercice 2025, les dépenses à caractère général ont connu une hausse de 15.58 % par rapport à l'exercice 2024 tout en restant globalement conformes aux prévisions budgétaires sauf en ce qui concerne les postes « entretien et réparation » en raison de l'augmentation du coût des pièces ainsi que de la hausse de notre sinistralité, en découle l'augmentation du poste « assurances » tout comme le poste « fournitures de petits équipements ».

FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Eau et assainissement (60611)	18 285,71 €	19 000,00 €	2 500,00 €	21 500,00 €	19 508,91 €	1 991,09 €	90,74%
Énergie - gaz (606121)	108 117,54 €	113 000,00 €	141 000,00 €	141 000,00 €	128 336,73 €	12 663,27 €	91,02%
Énergie - électricité (606122)	236 840,99 €	232 000,00 €	229 840,00 €	229 840,00 €	182 415,33 €	47 424,67 €	79,37%
Chauffage urbain (60613)	25 468,00 €	40 000,00 €	2 000,00 €	42 000,00 €	41 999,19 €	0,81 €	100,00%
Combustible (60621)	49 460,33 €	55 000,00 €	-12 810,00 €	42 190,00 €	42 160,46 €	29,54 €	99,93%
Carburant (60622)	397 937,83 €	420 000,00 €	-9 000,00 €	411 000,00 €	388 204,68 €	22 795,32 €	94,45%
Alimentation (60623)	3 564,80 €	3 300,00 €	210,00 €	3 510,00 €	2 632,90 €	877,10 €	75,01%
Fournitures d'entretien (60631)	11 385,30 €	11 090,00 €	6 861,36 €	17 951,36 €	16 893,51 €	1 057,85 €	94,11%
Fournitures de petits équipements (60632)	177 219,87 €	167 280,00 €	67 110,12 €	234 390,12 €	221 714,61 €	12 675,51 €	94,59%
Habillage et vêtement de travail (60636)	44 643,63 €	24 000,00 €	101 695,81 €	125 695,81 €	124 522,87 €	1 172,94 €	99,07%
Fournitures administratives (6064)	10 757,46 €	11 400,00 €	1 008,00 €	12 408,00 €	11 914,02 €	493,98 €	96,02%
Médicaments, vaccins, produits pharmaceutiques (60661,60662,60668)	72 332,10 €	75 000,00 €	1 422,90 €	76 422,90 €	73 111,40 €	3 311,50 €	95,67%
Autres matières et fournitures (6068)	43 869,60 €	55 825,00 €	13 502,57 €	69 327,57 €	66 680,76 €	2 646,81 €	96,18%
Prestataires de service public (611)	9 622,95 €	14 700,00 €	1 450,00 €	16 150,00 €	8 694,37 €	7 455,63 €	53,84%
Loyers et charges locatives (6132+61358+614)	55 471,76 €	56 400,00 €	193,02 €	56 593,02 €	45 944,29 €	10 648,73 €	81,18%
Entretien et réparations bâtiments publics (615221)	50 205,93 €	42 000,00 €	20 920,00 €	62 920,00 €	61 613,71 €	1 306,29 €	97,92%
Entretien et réparations réseaux (615232)	945,54 €	1 500,00 €	-1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Entretien matériel roulant (61551)	118 816,53 €	79 000,00 €	63 200,00 €	142 200,00 €	141 884,23 €	315,77 €	99,78%
Entretien autres biens (61558)	37 160,59 €	41 500,00 €	17 042,00 €	58 542,00 €	47 738,95 €	10 803,05 €	81,55%
Maintenance (6156)	161 338,67 €	271 825,00 €	80 750,00 €	352 575,00 €	294 932,44 €	57 642,56 €	83,65%
Assurances multirisques (6161)	158 859,04 €	118 616,00 €	75 000,00 €	193 616,00 €	173 396,70 €	20 219,30 €	89,56%
Assurances - autres (6168)	4 793,94 €	55 000,00 €	-55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Études et recherches (617)	6 901,17 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 438,74 €	61,26 €	95,92%
Documentation générale et technique (6182)	4 081,64 €	5 600,00 €	499,00 €	6 099,00 €	6 060,27 €	38,73 €	99,36%
Versements à des organismes de formation (6184)	85 901,26 €	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	85 025,65 €	4 974,35 €	94,47%
Frais de colloques et de séminaires (6185)	170,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	180,00 €	320,00 €	36,00%
Autres frais divers (6188)	29 806,78 €	43 500,00 €	-690,00 €	42 810,00 €	26 253,88 €	16 556,12 €	61,33%
Honoraires et autres conseils (62268)	66 439,73 €	51 000,00 €	76 040,00 €	127 040,00 €	126 800,00 €	240,00 €	99,81%
Annonces et insertions (6231)	864,00 €	4 000,00 €	1 650,00 €	5 650,00 €	4 672,61 €	977,39 €	82,70%
Fêtes et cérémonies (6232)	80,00 €	580,00 €	0,00 €	580,00 €	201,00 €	379,00 €	34,66%
Réceptions (6234)	3 208,44 €	4 453,00 €	-150,00 €	4 303,00 €	1 730,44 €	2 572,56 €	40,21%
Catalogues et imprimés (6236)	621,12 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	660,00 €	4 340,00 €	13,20%
Divers (6238)	1 801,53 €	5 100,00 €	501,00 €	5 601,00 €	1 745,46 €	3 855,54 €	31,16%
Transports de bien et transport collectifs (6241)	3 354,48 €	2 800,00 €	400,00 €	3 200,00 €	2 412,81 €	787,19 €	75,40%
Voyages, déplacements et missions (6251)	13 727,44 €	10 000,00 €	4 500,00 €	14 500,00 €	14 155,44 €	344,56 €	97,62%
Frais de déménagement (6255)	2 028,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Frais d'affranchissement (6261)	6 495,32 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	3 932,32 €	3 067,68 €	56,18%
Frais de télécommunications (6262)	73 961,61 €	74 600,00 €	0,00 €	74 600,00 €	66 997,45 €	7 602,55 €	89,81%
Concours divers - cotisations (6281)	32 983,98 €	32 000,00 €	1 156,00 €	33 156,00 €	33 152,00 €	4,00 €	99,99%
Frais de nettoyage des locaux (6283)	105 329,29 €	110 000,00 €	-150,00 €	109 850,00 €	109 536,38 €	313,62 €	99,71%
Remboursement frais à des tiers (62878)	13 819,50 €	10 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	8 703,04 €	1 296,96 €	87,03%
Droits d'enregistrement et de timbre (6354)	0,00 €	560,00 €	0,00 €	560,00 €	0,00 €	560,00 €	0,00%
Taxes et impôts sur les véhicules (6355)	9 976,56 €	10 000,00 €	10 060,00 €	20 060,00 €	20 052,92 €	7,08 €	99,96%
Autres impôts et taxes (367)	18 197,73 €	20 000,00 €	3 383,87 €	23 383,87 €	23 383,87 €	0,00 €	100,00%
TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 011	2 276 648,41 €	2 391 129,00 €	849 095,65 €	2 895 224,65 €	2 631 394,34 €	263 830,31 €	90,89%

b) Les charges de personnel

Les effectifs permanents du SDIS sont composés des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et des personnels administratifs ou techniques (PATs) auxquels s'y ajoutent les sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

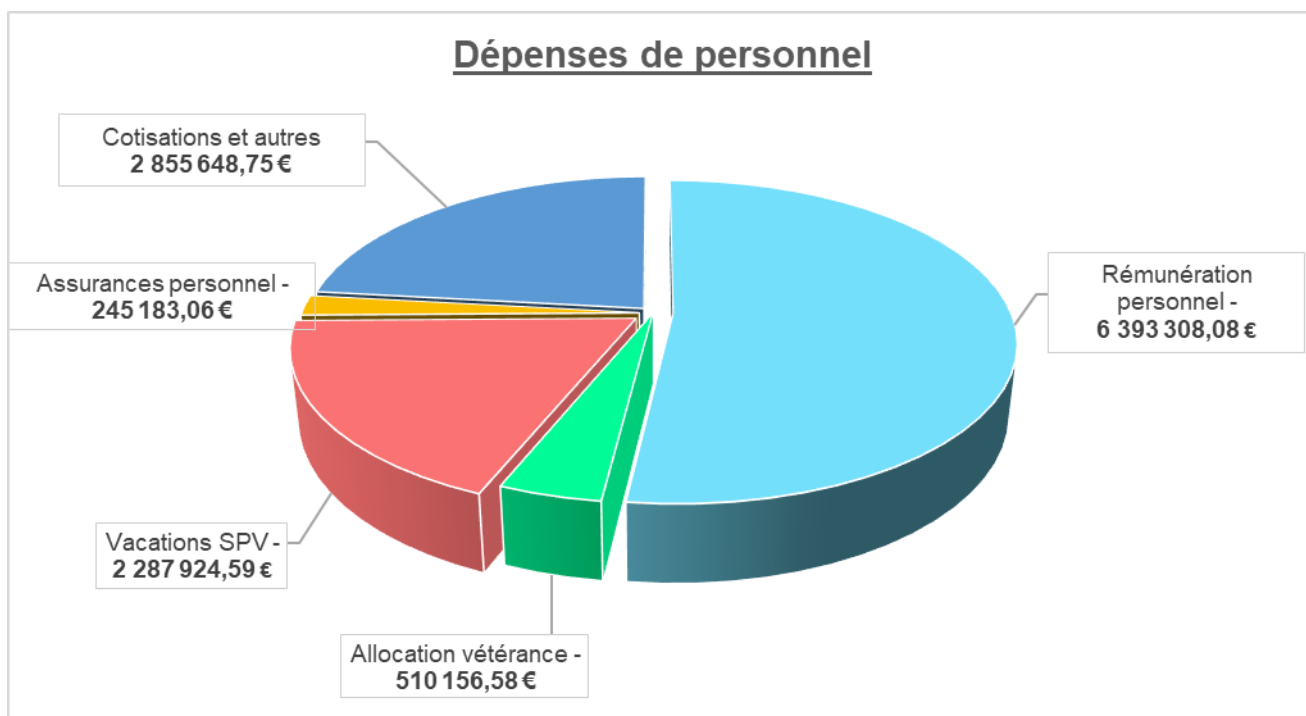
Les charges de personnel s'élèvent à 12 292 221.06 € et connaissent une hausse modérée de 2.97 % en comparaison avec l'exercice 2024.

Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation de trois points de la CNRACL suite à l'application du décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif à une augmentation progressive du taux de contribution employeur jusqu'en 2028 ;
- la prise en charge des frais scolaires des apprenties ;
- les avancements d'échelon et de grade de certains personnels au cours de l'exercice.

Concernant l'allocation de vétérance et pensions de réversion, en 2025, 942 allocataires ont pu en bénéficier pour un coût total de 510 156.58 € pris en charge par le SDIS (+ 3.20%).

FUNCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Versement mobilité (6331)	18 176,00 €	17 884,66 €	1 000,00 €	18 884,66 €	18 724,66 €	160,00 €	99,15%
Cotisations FNAL (6332)	20 150,53 €	20 649,50 €	0,00 €	20 649,50 €	20 567,35 €	82,15 €	99,60%
Cotisation CNFPT (6336)	80 035,17 €	82 214,04 €	0,00 €	82 214,04 €	81 734,23 €	479,81 €	
Rémunération ppale titulaires (64111)	3 688 615,63 €	3 870 882,27 €	158 504,55 €	4 029 386,82 €	3 717 226,94 €	312 159,88 €	92,25%
Indemnités SFT, résidence, (64112)	53 030,06 €	44 300,00 €	8 543,00 €	52 843,00 €	51 903,64 €	939,36 €	98,22%
NBI (64113)	50 492,46 €	44 635,28 €	6 500,00 €	51 135,28 €	50 703,20 €	432,08 €	99,16%
Autres indemnités (64118)	2 272 964,22 €	2 333 581,00 €	0,00 €	2 333 581,00 €	2 278 785,56 €	54 795,44 €	97,65%
Rémunérations - personnel non titulaire (64131)	213 792,65 €	202 000,00 €	61 715,73 €	263 715,73 €	263 715,73 €	0,00 €	100,00%
Vacations sapeurs pompiers volontaires (64141)	2 333 980,46 €	2 290 401,34 €	0,00 €	2 290 401,34 €	2 287 924,59 €	2 476,75 €	99,89%
Vacations versées aux employeurs (64145)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	754,95 €	3 245,05 €	18,87%
Service de santé (64146)	32 148,59 €	35 000,00 €	1 182,85 €	36 182,85 €	36 182,85 €	0,00 €	100,00%
Autres vacances formations (641481)	133 515,34 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	155 746,95 €	44 253,05 €	77,87%
Autres vacances ROP (641482)	2 113,39 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	3 075,31 €	1 924,69 €	61,51%
Rémunérations des apprentis (6417)	24 594,48 €	30 000,00 €	1 000,00 €	31 000,00 €	30 973,01 €	26,99 €	99,91%
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (6451)	610 868,68 €	681 368,98 €	0,00 €	681 368,98 €	668 990,39 €	12 378,59 €	98,18%
CNRACL IRCANTEC (64531)	1 508 260,75 €	1 705 257,71 €	0,00 €	1 705 257,71 €	1 667 776,02 €	37 481,69 €	97,80%
Cotisations aux ASSEDIC (64531)	8 653,53 €	8 181,00 €	2 402,42 €	10 583,42 €	10 583,42 €	0,00 €	100,00%
Assurances du personnel (6455)	57 336,18 €	84 000,00 €	-18 645,16 €	65 354,84 €	65 134,13 €	220,71 €	99,66%
Protection SPV (64551)	19 206,50 €		18 645,16 €	18 645,16 €	18 645,16 €	0,00 €	100,00%
Participation prévoyance (64553)	34 276,72 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	35 644,00 €	356,00 €	99,01%
Cotisations aux autres organismes sociaux (6458)	106 168,60 €	115 000,00 €	176,35 €	115 176,35 €	115 176,35 €	0,00 €	100,00%
Allocations de vétérance (646)	494 350,96 €	495 000,00 €	15 156,58 €	510 156,58 €	510 156,58 €	0,00 €	100,00%
Médecine du travail (6475)	11 643,07 €	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	7 566,55 €	3 433,45 €	68,79%
Autre (6488)	162 991,56 €	203 000,00 €	6 000,00 €	209 000,00 €	194 529,49 €	14 470,51 €	93,08%
TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 012	11 937 367,53 €	12 519 355,78 €	262 181,78 €	12 781 537,26 €	12 292 221,06 €	489 316,20 €	96,17%



c) Les charges de gestion courante

Les indemnités des élus en 2025 s'élèvent à 24 661.32 € auxquelles s'ajoutent le versement de subventions auprès d'associations et repartit de la façon suivante :

- UDSP : 26 300 € (dont une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour l'organisation des Championnats de France de Triathlon);
- ODP : 1 200 € ;
- Amicale SDIS : 2 500 € ;
- Musique Villersexel : 1 000 € ;
- Spéléo Secours Franche-Comté : 1000 €.

FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Autres (65188)	0,00 €	0,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	0,00 €	100,00%
Indemnités de fonction (65311)	24 043,83 €	25 600,00 €	0,00 €	25 600,00 €	24 661,32 €	938,68 €	96,33%
Frais de mission et déplacement (65312)	468,44 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	457,92 €	542,08 €	45,79%
Créances admises en non-valeur (6541)	160,01 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%
Créances éteintes (6542)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%
Subvention UDSP	20 300,00 €	20 300,00 €	6 000,00 €	26 300,00 €	26 300,00 €	0,00 €	100,00%
Subvention ODP	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	100,00%
Subvention musique Villersexel	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	100,00%
Subvention amicale SDIS	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	100,00%
Subvention spéléos	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	100,00%
Droits d'utilisation - informatique en nuage (65811)	10 793,28 €	11 450,00 €	0,00 €	11 450,00 €	9 143,17 €	2 306,83 €	79,85%
Autres (65818)	8 000,35 €	7 900,00 €	0,00 €	7 900,00 €	5 077,99 €	2 822,01 €	64,28%
Autres (65888)	4 501,44 €	2 000,00 €	0,00 €	1 250,00 €	5,09 €	1 244,91 €	0,41%
TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 65	73 967,35 €	75 950,00 €	6 000,00 €	81 950,00 €	72 095,49 €	9 854,51 €	87,97%

d) Emprunt et intérêts versés

Les intérêts versés relatifs à l'emprunt contracté en 2019, conformément au plan d'amortissement, s'élèvent à 5 304.66 €.

FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM + VC	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Intérêts des emprunts (66111)	5 636,28 €	5 304,66 €	62,00 €	5 366,66 €	5 304,66 €	62,00 €	98,84%
ICNE (66112)	-60,64 €	-121,70 €	0,00 €	-121,70 €	-61,06 €	-60,64 €	50,17%
TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 66	5 575,64 €	5 182,96 €	62,00 €	5 244,96 €	5 243,60 €	1,36 €	99,97%

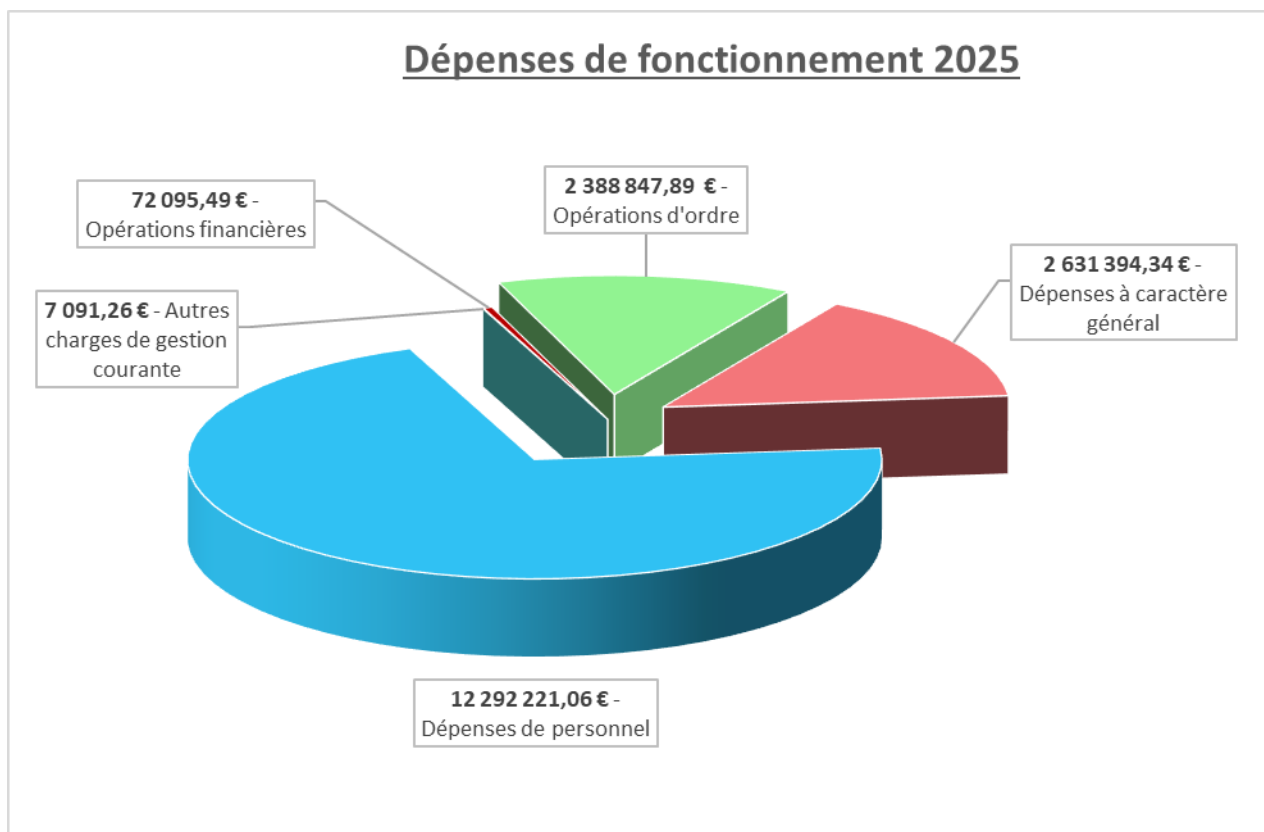
e) Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement correspondent à une provision obligatoire pour risques et charges destinée à couvrir un éventuel risque (2 000 €) ainsi qu'une provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs (1 000 €).

FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS +DM + VC	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Dotation, provision, dépréciation actifs circulants (6817)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%
TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 68	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%

f) Les écritures d'ordre

Le montant des amortissements pour l'année 2025 s'élève à 2 388 847.89 €.



2 – Les recettes de fonctionnement 2025

Le montant des recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2025 est de 17 051 869.71 €.

RECETTES FONCTIONNEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0,00 €		770 666,79 €	770 666,79 €	0,00 €	770 666,79 €	0,00%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	544 431,22 €	653 750,00 €	0,00 €	653 750,00 €	652 778,41 €	971,59 €	99,85%
Remboursement rémunérations personnel (6419)	52 458,61 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	41 292,03 €	-25 292,03 €	258,08%
Interventions soumises à factures - art.L.1424-42 CGCT (70685)	27 134,61 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	30 895,06 €	-15 895,06 €	205,97%
Mise à dispo personnel autres organismes (70848)	119 582,76 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	122 975,00 €	-2 975,00 €	102,48%
Remboursement frais par des tiers (70878)	57 377,04 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	89 152,88 €	-59 152,88 €	297,18%
TICPE (731428)	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	159 899,32 €	-159 899,32 €	0,00%
FCTVA (744)	4 945,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 345,44 €	-8 345,44 €	0,00%
Autres participations Etat (74718)	0,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €	28 713,94 €	91 286,06 €	23,93%
Contribution département (7473)	10 655 500,00 €	10 655 500,00 €	0,00 €	10 655 500,00 €	10 655 500,00 €	0,00 €	100,00%
Contribution communes (74748)	2 021 632,77 €	2 095 019,82 €	0,00 €	2 095 019,82 €	2 095 019,82 €	0,00 €	100,00%
Participation autres groupements (74758)	2 470 864,46 €	2 518 547,92 €	0,00 €	2 518 547,92 €	2 518 547,92 €	0,00 €	100,00%
Autres (7478218)	54 205,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 655,42 €	-9 655,42 €	0,00%
Conduite VLM (7478881)	132 090,96 €	145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €	145 160,50 €	-160,50 €	100,11%
VLI (7478882)	54 439,00 €	72 000,00 €	0,00 €	72 000,00 €	72 255,40 €	-255,40 €	100,35%
Carences (7478883)	488 851,00 €	420 000,00 €	33 320,00 €	453 320,00 €	452 694,00 €	626,00 €	99,86%
GH70 (7478884)	400 823,41 €	443 000,00 €	443 000,00 €	886 000,00 €	443 799,91 €	0,09 €	50,09%
Autres remboursements sinistres (75888)	109 264,43 €	90 000,00 €	40 000,00 €	130 000,00 €	164 224,94 €	-34 224,94 €	126,33%
Mandats annulés sur exercices antérieurs (773)	18 677,96 €	0,00 €	30 906,98 €	30 906,98 €	7 631,13 €	23 275,85 €	24,69%
Produits de cessions d'immobilisations (775)	19 957,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 107,00 €	-6 107,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS OPÉRATION D'ORDRE	16 787 804,51 €	16 740 067,74 €	547 226,98 €	17 287 294,72 €	17 051 869,71 €	-206 774,99 €	98,64%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 332 235,73 €	17 393 817,74 €	1 317 893,77 €	18 711 711,51 €	17 704 648,12 €	564 863,39 €	94,62%

a) Les contributions des collectivités

Les contributions des collectivités s'élèvent à 15 269 067.74 € et représentent 89.54 % des recettes totales du SDIS 70.

Ces contributions comprennent majoritairement celle du Conseil Départemental à hauteur de 10 655 500 €, celles des communes pour un montant global de 2 095 019.82 € et celles des EPCI pour 2 518 547.92 €.

b) Conventions GH70

Les conventions passées avec le GH70 concernant les conduites de Véhicule Léger Médicalisé (VLM), Infirmier (VLI) ont permis au SDIS 70 de percevoir des recettes à hauteur de 217 000 €.

c) Les carences

Conformément à la convention relative à la prise en charge des interventions effectuées par le SDIS 70 à la demande de la régulation du centre 15 en cas d'indisponibilité des sociétés privées de transports sanitaires, les recettes perçues au titre de l'année 2025 s'élèvent à 452 000 €, conformes aux prévisions et légèrement supérieures à 2024.

d) Autres recettes

Les interventions soumises à factures conformément à l'article L.1424-42 du CGCT ont permis au SDIS de percevoir une recette de 30 895.06 €.

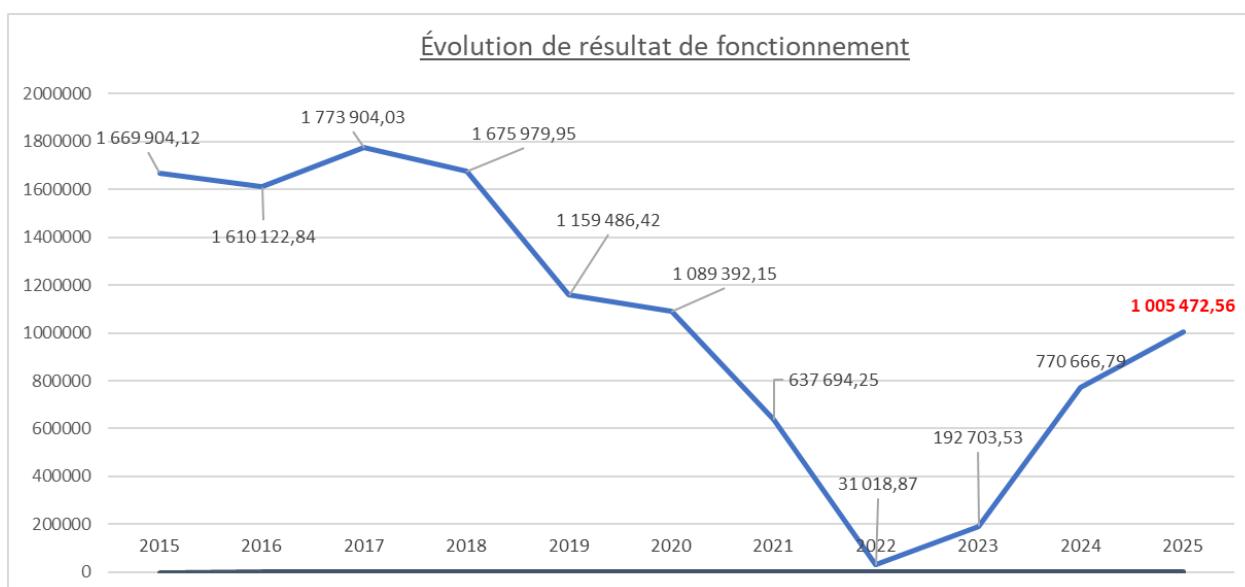
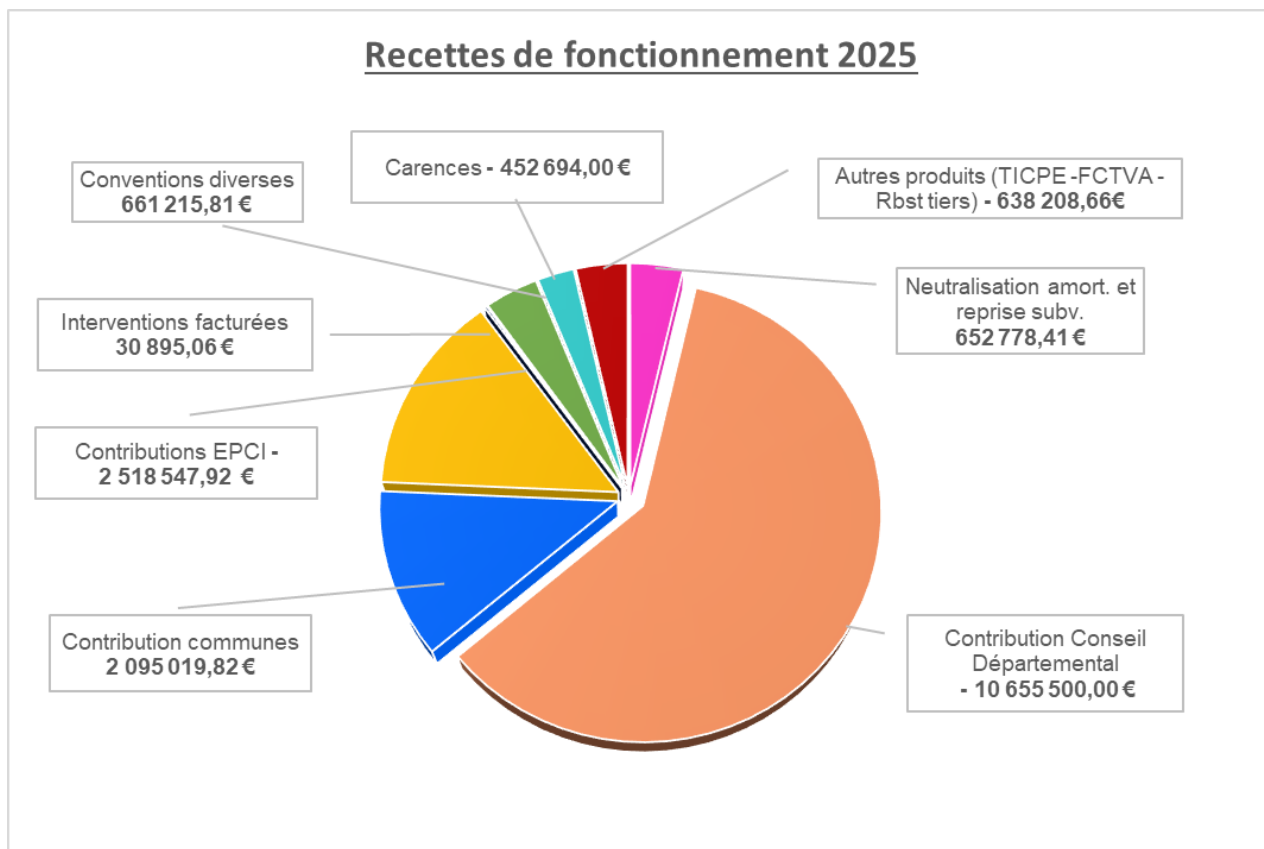
Par ailleurs, le remboursement de sinistres enregistrés pour l'année 2025 s'élève à 164 224.94 €.

S'ajoutent à ces recettes le remboursement de salaire d'un officier mis à disposition de la DGSCGC s'élevant à 122 975.00 € ainsi que le remboursement du salaire d'un SPP, suite à un accident de service survenu en juin 2024, pour un montant de 41 292 €.

Dans le cadre du décret n°2024-214 du 19 mars 2024 pris pour l'application des articles L.312-78-1 et L.321-78-2 du code des impositions sur les biens et services, applicable au gazole et à l'essence utilisés pour l'ensemble des véhicules du SDIS70, le remboursement par les services de l'État a permis au SDIS d'enregistrer une recette de 159 899.32 €.

e) Les opérations d'ordre

Pour l'année 2025, le montant correspondant aux reprises de subventions ainsi qu'à la neutralisation des amortissements est de 652 778.41 € .



En fin d'exercice 2025, l'excédent constaté est significativement supérieur aux estimations réalisées en cours d'exercice, notamment lors de la préparation des orientations budgétaires 2026. En affinant l'analyse, il apparaît que les dépenses réelles en 2025 sont conformes aux dépenses inscrites au budget.

Au final, le résultat 2025 correspond essentiellement au report intégral du résultat 2024 (770 000 €) auxquelles s'ajoutent des recettes supplémentaires non prévues (+ 206 000 €).

Ce résultat excédentaire, fruit de l'effort maintenu des collectivités et d'une gestion rigoureuse des dépenses, ouvre des marges de manœuvres financières qui permettront de faire face sereinement aux nouveaux enjeux auxquels le SDIS doit faire face, notamment la crise de la disponibilité des SPV et que le nouveau SDACR devra objectiver.

II – La section d'investissement

INVESTISSEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	544 431,22 €	653 750,00 €	0,00 €	653 750,00 €	652 778,41 €	971,59 €	99,85%
Emprunts (1641)	47 936,08 €	48 267,70 €	0,00 €	48 267,70 €	48 267,70 €	0,00 €	100,00%
Immobilisations incorporelles (20)	61 264,94 €	21 400,00 €	14 738,12 €	36 138,12 €	28 774,21 €	7 363,91 €	79,62%
Immobilisations corporelles (21)	2 774 493,54 €	2 165 582,30 €	2 014 647,58 €	4 180 229,88 €	2 141 271,80 €	2 038 958,08 €	51,22%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS ÉCRITURE D'ORDRE	2 883 694,56 €	2 235 250,00 €	2 029 385,70 €	4 264 635,70 €	2 218 313,71 €	2 046 321,99 €	52,02%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 428 125,78 €	2 889 000,00 €	2 029 385,70 €	4 918 385,70 €	2 871 092,12 €	2 047 293,58 €	58,37%

1 – Les dépenses d'investissement 2025

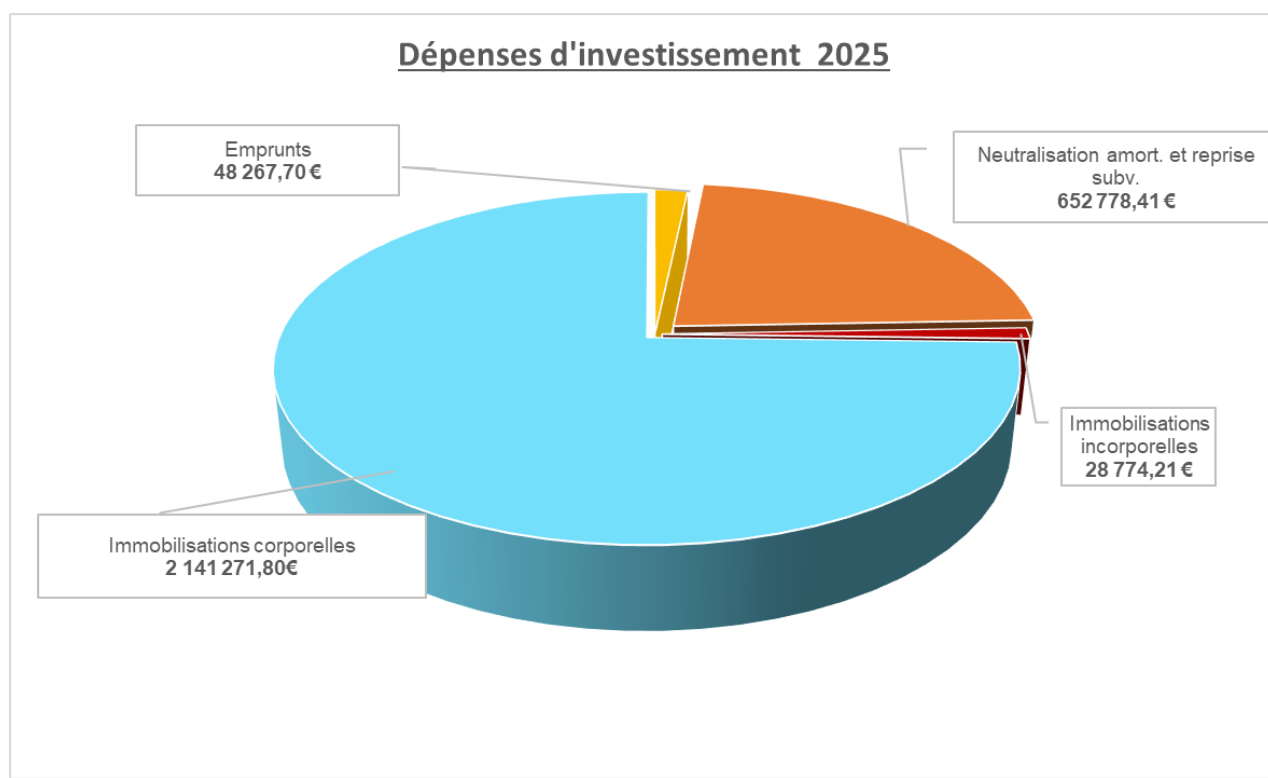
Le montant des dépenses réelles d'investissement pour l'année 2025 est de 2 218 313.71 €. Cette somme engagée dans les dépenses d'équipement est nécessaire et permet d'assurer la continuité et la pérenité des missions du SDIS.

Les principales dépenses d'équipement correspondent aux travaux réalisés sur les différents sites du département avec notamment la création d'une salle de débordement au sein du CODIS, des travaux de mise en conformité électrique, la réparation d'une toiture ainsi que les acquisitions de véhicules entre autre (VL Combi, véhicule logistique), des matériels informatiques ou encore de logiciels et licences.

Cependant, les crédits prévus au budget 2025 qui n'ont pas été utilisés dans leur totalité sont justifiés par le report d'achat de matériels informatiques (postes portatifs, licences, ect.), le report des crédits alloués à l'extension du bâtiment formation (publication du marché se terminant le 15/01/2026), le report des crédits destinés aux travaux de création de la PUI (travaux débutant en janvier 2026), l'épargne destinée à financer une partie du projet Réseau Radio du Futur (RRF), ainsi que l'épargne constituée pour l'achat de l'échelle pivotante à mouvements combinés (EPC) et enfin, par le report de crédits destinés à des achats réalisés sur l'exercice 2025 dont les livraisons sont attendues sur l'exercice 2026.

Sur le plan de la dette, le capital versé en 2025 représente 48 267.70 € et 5 182.96 € pour les intérêts, conformément au plan d'amortissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 738 598.66 €.



2 – Les recettes d'investissement 2025

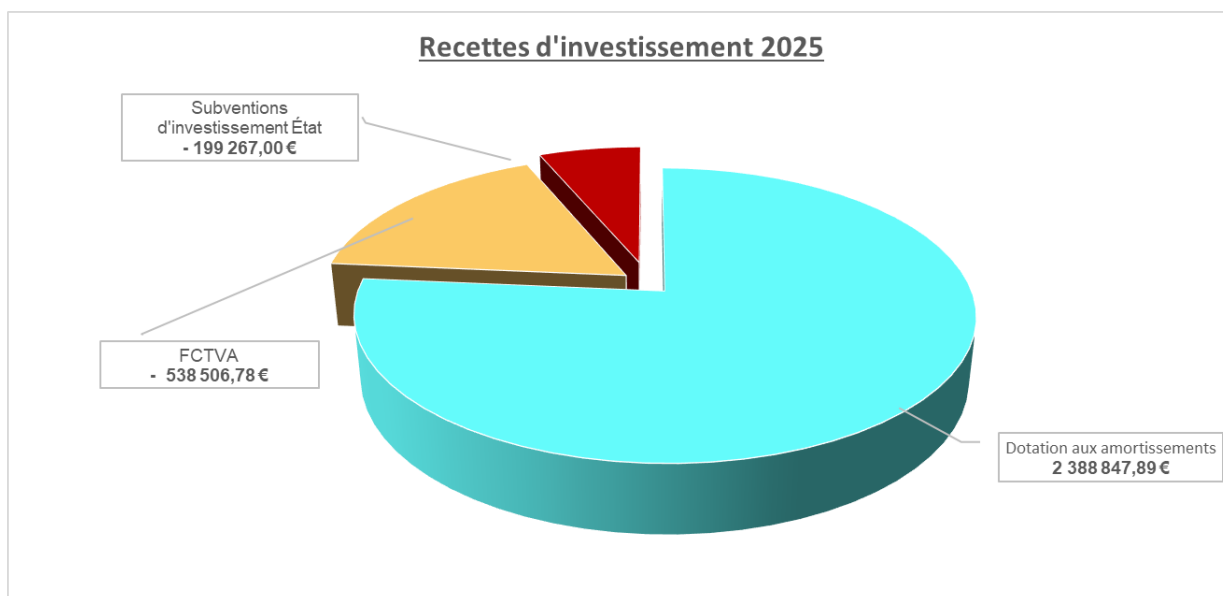
INVESTISSEMENT	CFU 2024	BP 2025	BS + DM	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE	TAUX D'EXÉCUTION
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	0,00 €	0,00 €	1 684 994,81 €	1 684 994,81 €	0,00 €	1 684 994,81 €	0,00%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)	2 374 550,14 €	2 400 000,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €	2 388 847,89 €	11 152,11 €	99,54%
Virement de la section de fonctionnement (021)	0,00 €	0,00 €	100 706,98 €	100 706,98 €	0,00 €	100 706,98 €	0,00%
FCTVA (10222)	410 200,53 €	489 000,00 €	57 852,22 €	546 852,22 €	538 506,78 €	8 345,44 €	98,47%
Excédents de fonctionnement (1068)	86 163,18 €			0,00 €		0,00 €	
Subvention d'investissement État (1311)	94 254,34 €		159 046,00 €	159 046,00 €	199 267,00 €	-40 221,00 €	125,29%
Subvention d'investissement Département (1313)	323 214,31 €		26 785,69 €	26 785,69 €	0,00 €	26 785,69 €	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS OPÉRATION D'ORDRE	913 832,36 €	489 000,00 €	243 683,91 €	732 683,91 €	737 773,78 €	106 769,22 €	100,69%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 288 382,50 €	2 889 000,00 €	2 029 385,70 €	4 918 385,70 €	3 126 621,67 €	1 791 764,03 €	63,57%

Le montant des recettes réelles d'investissement pour l'année 2025 est de 737 773.78 €.

Le FCTVA a été perçu pour un montant de 538 506.78 € et des subventions d'investissmeent pour 199 267 €.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2025.

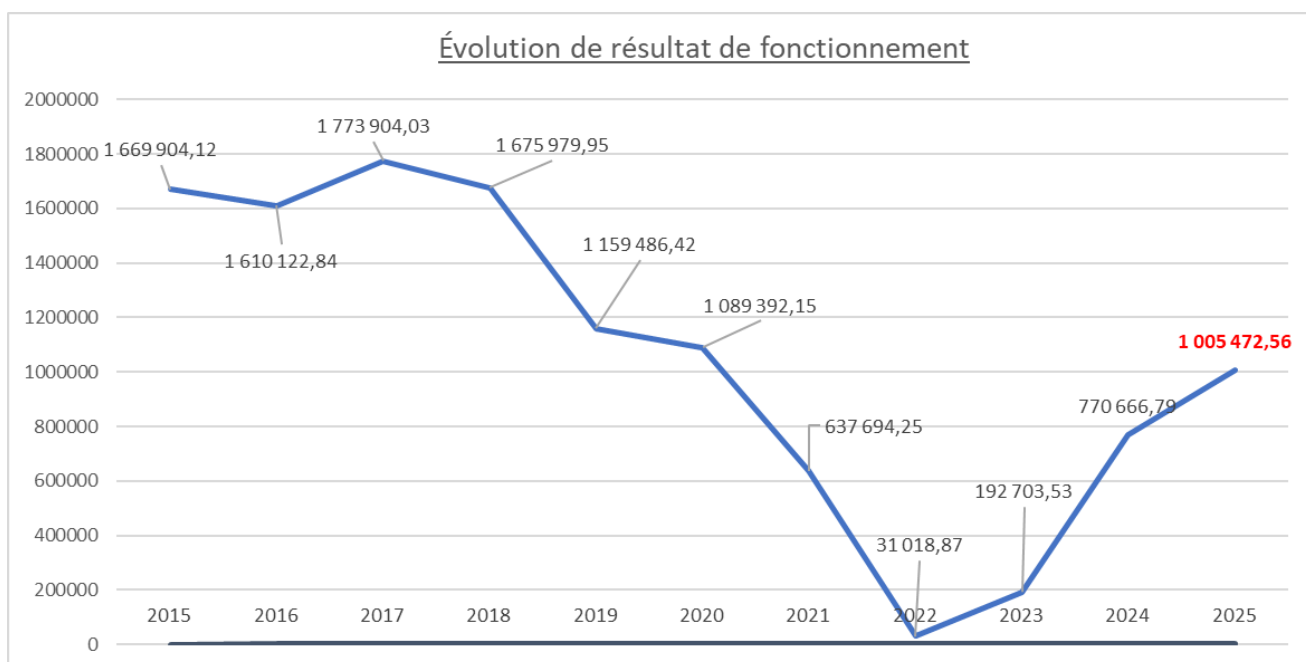
Enfin, le montant des amortissements au titre de l'année 2025 est de 2 388 847.89 €.



III – Les résultats 2025

Au regard de l'autofinancement généré par la section de financement (1 083 664.87 €) et du déficit d'investissement après couverture du besoin de financement des restes à réaliser (78 192.31 €), le résultat net 2025 s'élève à 1 005 472.56 € et fera l'objet d'une inscription sur le chapitre 002.

Les restes à réaliser du SDIS s'élèvent à 1 940 524.36 € du fait du décalage entre l'engagement et les délais de livraisons.



RÉSULTATS AU 31/12/2025

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	Dépenses réelles réalisées	15 002 802,15 €	2 218 313,71 €
	Dépenses d'ordre réalisées	2 388 847,89 €	652 778,41 €
	TOTAL	17 391 650,04 €	2 871 092,12 €
Recettes	Recettes réelles réalisées	17 051 869,71 €	737 773,78 €
	Recettes d'ordre réalisées	652 778,41 €	2 388 847,89 €
	TOTAL	17 704 648,12 €	3 126 621,67 €
Résultats de l'exercice par section		312 998,08 €	255 529,55 €
Résultat 2024 reporté		770 666,79 €	1 684 994,81 €
Résultat de clôture par section		1 083 664,87 €	1 940 524,36 €
Besoin de financement des restes à réaliser		0,00 €	-2 018 716,67 €
EXCÉDENT A AFFECTER		1 083 664,87 €	-78 192,31 €
EXCÉDENT TOTAL		1 005 472,56 €	

*
* *

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le conseil d'administration élit un président de séance.

Madame Edwige EME, présidente du CASDIS 70, peut assister à la discussion mais quitte la salle au moment du vote.

Les membres du CASDIS sont invités à se prononcer sur le CFU 2025 du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône.

Annexe 1 – Présentation du CFU par chapitres budgétaires (hors résultats et RAR)

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT	
		CHAPITRE	CFU 2025	CHAPITRE	CFU 2025
DÉPENSES	Opérations réelles	011 Charges à caractère général	2 631 394,34 €	16 Emprunts	48 267,70 €
		012 Charges de personnel	12 292 221,06 €	20 Immobilisations incorporelles	28 774,21 €
		65 Autres charges de gestion courante	72 095,49 €	21 Immobilisation corporelles	2 141 271,80 €
		66 Charges financières	5 243,60 €		
		67 Charges spécifiques	1 847,66 €		
		TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	15 002 802,15 €	TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	2 218 313,71 €
	Opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	2 388 847,89 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	652 778,41 €
		TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	2 388 847,89 €	TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	652 778,41 €
	TOTAL		17 391 650,04 €	TOTAL	2 871 092,12 €
RECETTES	Opérations réelles	70 Produits des services	243 022,94 €	10 Dotations, fonds divers	538 506,78 €
		73 Impôts et taxes	159 899,32 €		
		74 Dotations, subventions et participations	16 429 692,35 €	13 Subventions d'investissement	199 267,00 €
		75 Produits de gestion courante	164 224,94 €		
		77 Produits exceptionnelles	13 738,13 €		
		013 Atténuations de charges	41 292,03 €		
		TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	17 051 869,71 €	TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	737 773,78 €
	Opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	652 778,41 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 388 847,89 €
		TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	652 778,41 €	TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	2 388 847,89 €
	TOTAL		17 704 648,12 €	TOTAL	3 126 621,67 €

Annexe 2 – Note de présentation synthétique du Compte Financier Unique 2025

Les articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoient que dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au CFU.

La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales.

CFU 2025

Le Compte Financier et Unique 2025 du SDIS 70 est composé d'un budget principal détaillé comme suit :

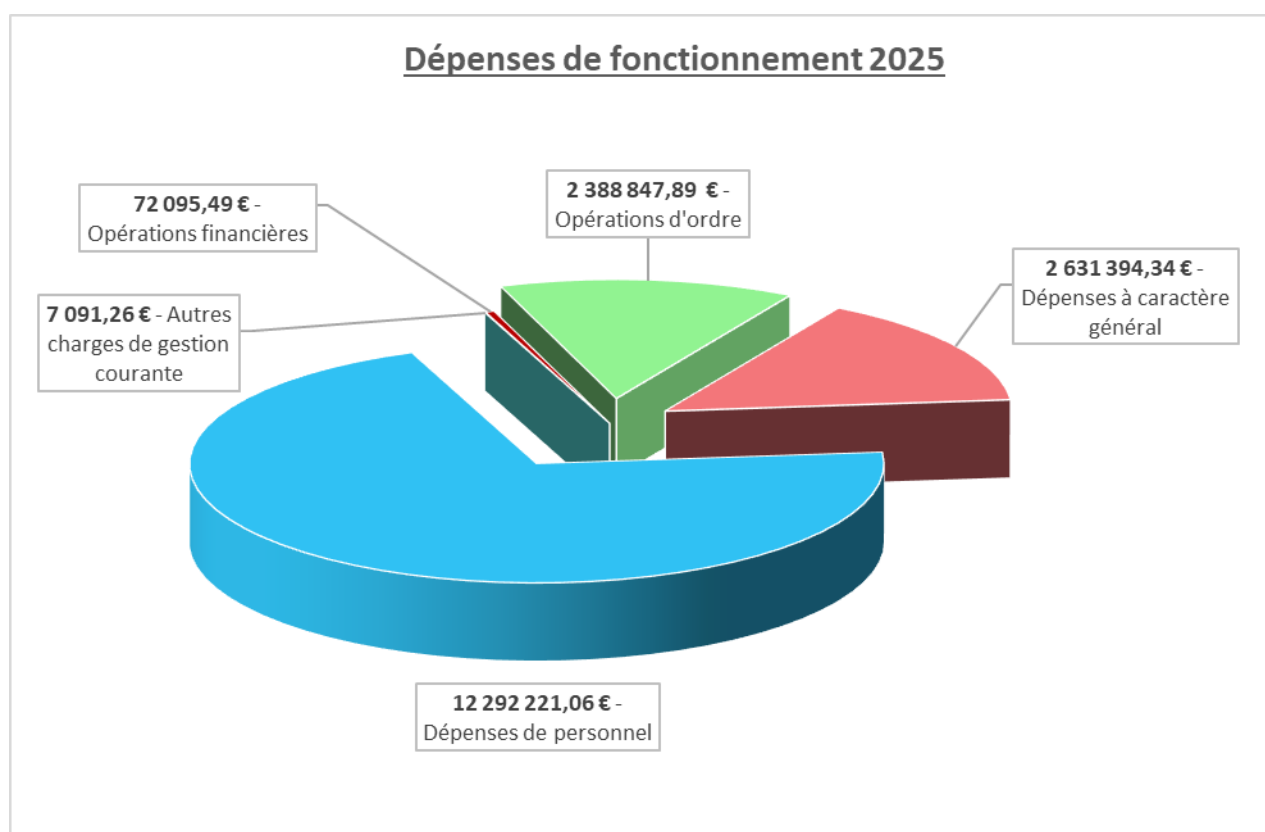
- **Recettes : 20 831 269.79 €**
- **Dépenses : 20 262 742.16 €**

Sur le plan de la dette, le capital versé pour l'année 2025 représente 48 267.70 € et 5 304.66 € pour les intérêts, conformément au plan d'amortissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 738 598.66 €.

Le CFU 2025 se décompose ainsi :

- 1) **Les dépenses de fonctionnement : 17 391 650.04 €**

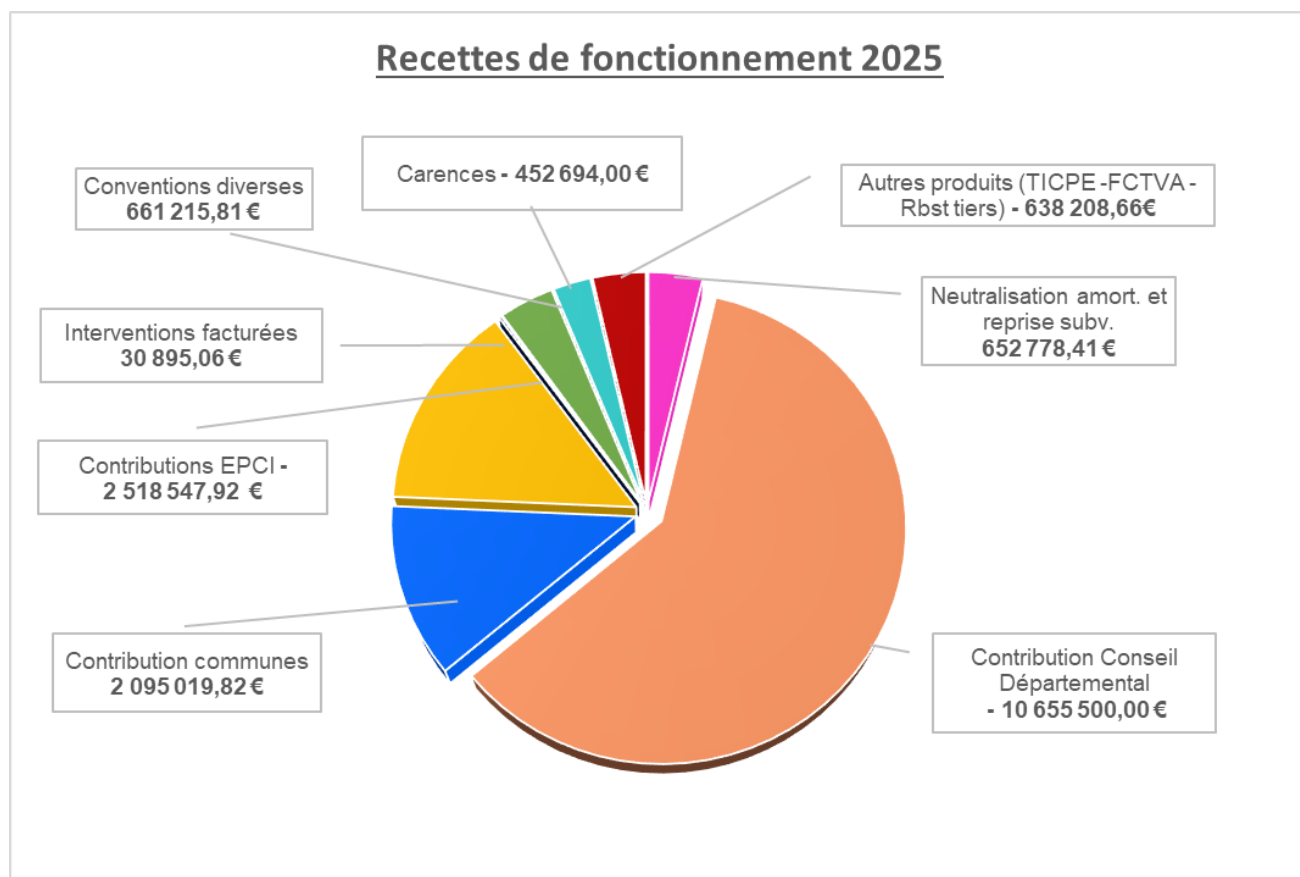


Pour l'année 2025, le total des dépenses de fonctionnement est de 17 391 650.04 € décomposé comme suit :

Total des dépenses réelles : 15 002 802.15 €

Total des dépenses d'ordres : 2 388 847.89 €

2) Recette de fonctionnement : 17 704 648.12 €

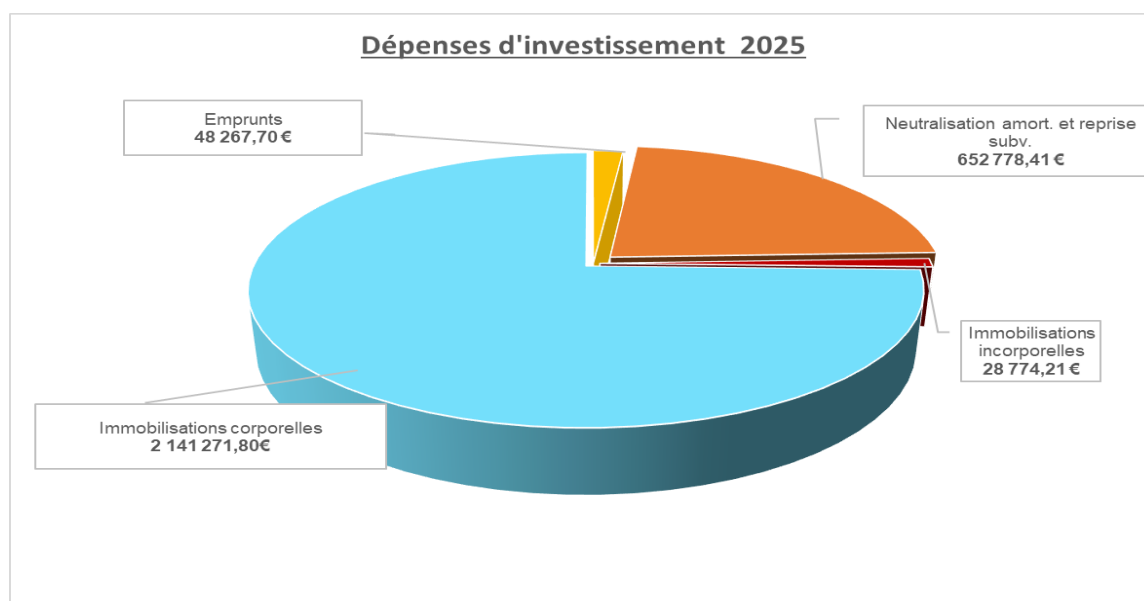


Pour l'année 2025, le total des recettes de fonctionnement est de 17 704 648.12 € décomposé comme suit :

Total des recettes réelles : 17 051 869.71 €

Total des opérations d'ordre : 652 778.41 €

3) Dépenses d'investissement : 2 871 092.12 €

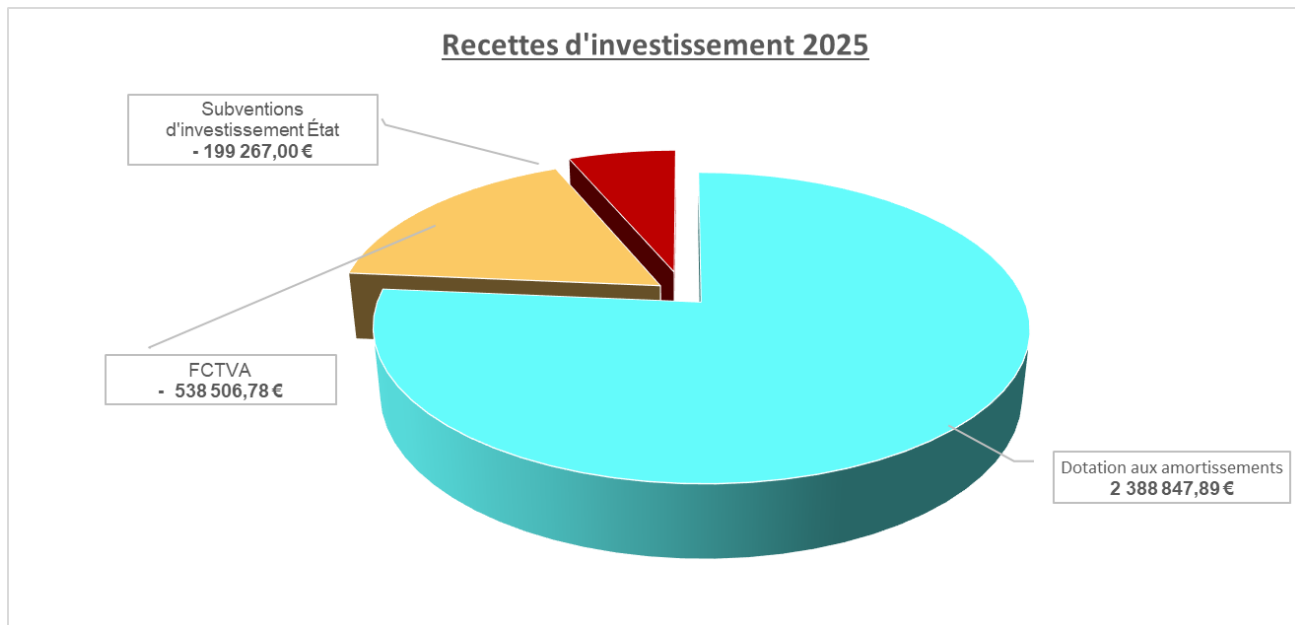


Pour l'année 2025, le total des dépenses d'investissement est de 2 871 092.12 € décomposé comme suit :

Total des dépenses réelles : 2 218 313.71 €

Total des opérations d'ordre : 652 778.41 €

4) Recettes d'investissement : **3 126 621.67 €**



Pour l'année 2025, le total des recettes d'investissement est de 3 126 621.67 € décomposé comme suit :

Total des recettes réelles : 737 773.78 €

Total des opérations d'ordre : 2 388 849.89 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: DDSIS (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 28700001200032

POSTE COMPTABLE : SGC DE VESOUL

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : SDIS 70 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	Sans Objet

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	9
A1.2 - Recettes d'investissement	10
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	11
A2.2 - Recettes de fonctionnement	12
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan
B - Compte de résultat
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)
D - Balance des comptes

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	14
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	16
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	23
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	28
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	29
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	31
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	32
B6 - Prêts	33
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	34
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	35
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	36
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	39
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	40
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	41

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	42
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	43
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	44
C2.1 - Situation des AP	46
C2.2 - Situation des AE	47

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	48
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	55

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	62
D2 - Gestion des fonds européens	63
D3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	64
D5 - Identification des flux croisés	65
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	240393

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	62.37
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	69.64
3	Dépenses d'équipement brut / population	9.09
4	Encours de dette / population (2)(3)	3.27
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.83
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0.05
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 233 390,89	17 504 951,72	20 738 342,61
	Recettes réalisées (1)	B	3 126 621,67	17 704 648,12	20 831 269,79
	Restes à réaliser	C	26 785,69	0,00	26 785,69
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 918 385,70	18 275 618,51	23 194 004,21
	Dépenses réalisées (1)	E	2 871 092,12	17 391 650,04	20 262 742,16
	Restes à réaliser	F	2 045 502,36	0,00	2 045 502,36
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	255 529,55	312 998,08	568 527,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 684 994,81	770 666,79	2 455 661,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 940 524,36	1 083 664,87	3 024 189,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 018 716,67	0,00	-2 018 716,67
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-78 192,31	1 083 664,87	1 005 472,56

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 045 502,36
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	7 363,57
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 038 138,79
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 26 785,69
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	26 785,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 138,12	28 774,21	79,62	7 363,57
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 180 229,88	2 141 271,80	51,22	2 038 138,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 216 368,00	2 170 046,01	51,47	2 045 502,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	48 267,70	48 267,70	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		48 267,70	48 267,70	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 264 635,70	2 218 313,71	52,02	2 045 502,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	653 750,00	652 778,41	99,85	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		653 750,00	652 778,41	99,85	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 918 385,70	2 871 092,12	58,37	2 045 502,36
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		4 918 385,70	2 871 092,12		2 045 502,36

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	185 831,69	199 267,00	107,23	26 785,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	546 852,22	538 506,78	98,47	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-6 107,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		726 576,91	737 773,78	101,54	26 785,69
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	100 706,98			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 406 107,00	2 388 847,89	99,28	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 506 813,98	2 388 847,89	95,29	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 233 390,89	3 126 621,67	96,70	26 785,69
001 Solde d'exécution positif reporté		1 684 994,81			
Total des recettes de la section d'investissement		4 918 385,70	3 126 621,67		26 785,69

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 895 224,65	2 406 801,85	224 592,49	2 631 394,34	90,89	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	12 781 537,26	12 237 474,90	54 746,16	12 292 221,06	96,17	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	81 950,00	71 831,49	264,00	72 095,49	87,97	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 758 711,91	14 716 108,24	279 602,65	14 995 710,89	95,16	0,00
66	Charges financières	5 244,96	4 309,27	934,33	5 243,60	99,97	0,00
67	Charges spécifiques	2 847,66	1 847,66	0,00	1 847,66	64,88	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		15 768 804,53	14 722 265,17	280 536,98	15 002 802,15	95,14	0,00
023	Virement à la section d'investissement	100 706,98					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 406 107,00	2 388 847,89	0,00	2 388 847,89	99,28	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		2 506 813,98	2 388 847,89	0,00	2 388 847,89	95,29	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		18 275 618,51	17 111 113,06	280 536,98	17 391 650,04	95,16	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		18 275 618,51	17 111 113,06	280 536,98	17 391 650,04		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	16 000,00	41 292,03	0,00	41 292,03	258,08	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	165 000,00	243 022,94	0,00	243 022,94	147,29	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	39 899,32	120 000,00	159 899,32	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 503 187,74	16 429 692,35	0,00	16 429 692,35	99,55	0,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	164 224,94	0,00	164 224,94	126,33	0,00
Total des recettes de gestion des services		16 814 187,74	16 918 131,58	120 000,00	17 038 131,58	101,33	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	37 013,98	13 738,13	0,00	13 738,13	37,12	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		16 851 201,72	16 931 869,71	120 000,00	17 051 869,71	101,19	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	653 750,00	652 778,41	0,00	652 778,41	99,85	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		653 750,00	652 778,41	0,00	652 778,41	99,85	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		17 504 951,72	17 584 648,12	120 000,00	17 704 648,12	101,14	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		770 666,79					
Total des recettes de la section de fonctionnement		18 275 618,51	17 584 648,12	120 000,00	17 704 648,12		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
5831973	CAISSE D'EPARGNE				1 000 000,00	F	0.69	0,000	0,000	EUROS	T	P	N	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicit� des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilit� de rembour- sement anticip� O/N	Cat�- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes aff�rentes aux march�s de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimil�s (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons � moyen terme n�gociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total g�n�ral					1 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu   plusieurs mobilisations, indiquer la date de la premi re mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunt    l'origine.

(3) Type de taux d'int r t : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : pr fix  (c'est- -dire un taux variable qui n'est pas seulement d fini comme la simple addition d'un taux usuel de r f rence et d'une marge exprim e en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux   l'origine du contrat.

(6) Indiquer la p riodicit  des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres   pr ciser.

(8) Cat gorie d'emprunt   l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivit s territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales pr vues aux articles 1594 A et 1595 du code g n ral des imp ts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		786 866,36					48 267,70	5 304,66	0,00	995,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		786 866,36					48 267,70	5 304,66	0,00	995,39
5831973	N	0,00	-	786 866,36	15,00			0,000	48 267,70	5 304,66	0,00	995,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		786 866,36					48 267,70	5 304,66	0,00	995,39

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	0,00	18,00	16,20	1,00	17,20
CADRE A	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
CADRE B	B	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
CADRE C	C	11,00	0,00	11,00	10,60	0,00	10,60
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,00	15,00	13,80	0,00	13,80
CADRE A	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CADRE B	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
CADRE C	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		112,00	0,60	112,60	110,80	1,60	112,40
CADRE A	A	12,00	0,60	12,60	11,00	1,60	12,60
CADRE B	B	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
CADRE C	C	80,00	0,00	80,00	79,80	0,00	79,80
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		145,00	0,60	145,60	140,80	2,60	143,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	UDSP 70		Association	26 300,00
-	Oeuvre des pupilles - ODP		Association	1 200,00
-	Musique de Villersexel		Association	1 000,00
-	Amicale SDIS 70		Association	2 500,00
-	Spéléo-secours		Association	1 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 684 994,81
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 684 994,81

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 684 994,81
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 684 994,81

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	388 017,70	373 388,31	2 045 502,36	2 418 890,67
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 041 452,20	2 921 247,67	26 785,69	2 948 033,36
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	2 653 434,50	2 547 859,36	-2 018 716,67	529 142,69
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 684 994,81			1 684 994,81
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 684 994,81			1 684 994,81
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				2 214 137,50

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		388 017,70	I 373 388,31
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		48 267,70	48 267,70
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	48 267,70	48 267,70
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		339 750,00	325 120,61
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	339 750,00	325 120,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 041 452,20	III 2 921 247,67
Ressources propres externes de l'année (a)		546 852,22	538 506,78
10222	FCTVA	546 852,22	538 506,78
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 494 599,98	2 382 740,89
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	752,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	15 000,00	15 295,40
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00	51 312,94
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	311,16
281311	Bâtiments administratifs	95 000,00	122 572,88
281315	Centres d'incendie et de secours	333 716,06	379 637,77
281318	Autres bâtiments publics	2 500,00	2 218,99
281351	Bâtiments publics	1 500,00	1 430,33
281535	Réseaux de transmission	255 000,00	92 651,16
281561	Matériel roulant	904 181,94	917 631,23
281568	Autre matériel, outillage incendie	462 102,00	500 919,21

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281578	Autre matériel technique	37 500,00	39 062,35
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	78,00
281828	Autres matériels de transport	145 000,00	136 029,41
281838	Autre matériel informatique	66 500,00	70 383,73
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	52 454,33
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-6 107,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	100 706,98	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.